Docusign Envelope ID: 8360338C-F2C6-4271-99C0-7B101A44D3FB

ABH

SAS au capital de 480 000.00 euros

Siège social : 417, Rue Marcel Paul
ZAC des Grands Godets
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

RCS Créteil 954 045 837

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 01/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier Mars à seize Heures, les associés se sont réunis au siège social de la Société, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Madame Claire ABITTAN préside la séance en qualité de Présidente.

La Présidente constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

– Les copies des lettres de convocation ;
– La feuille de présence ;
– Le rapport du président ;
– Le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

– Transfert du siège social,
– Modification corrélative des statuts,
– Pouvoirs en vue des formalités.

Puis la Présidente donne lecture du rapport du président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du président décide de transférer le siège social de CHAMPIGNY SUR MARNE (94500), 417, Rue Marcel Paul, ZAC des Grands Godets à CHAMPIGNY SUR MARNE (94500), 435, Rue Marcel Paul, ZAC des Grands Godets à compter de ce jour. En conséquence, l'Article 4 des statuts a été modifié comme suit :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 435, Rue Marcel Paul, ZAC des Grands Godets – 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Le reste de l'article est sans changement.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DS AC

DS BHA

Docusign Envelope ID: 8360338C-F2C6-4271-99C0-7B101A44D3FB

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et l'Associé présents.

Madame Claire ABITTAN
Présidente

DocuSigned by:
ABITTAN Claire
278247AD98614E6...

Monsieur Amine BEN HASSEN
Associé

DocuSigned by:
BEN HASSEN Amine
C1958EC6D18046A...